



La viabilité d'un régime d'assurance vous avez un rôle à jouer

André Lessard

Saviez-vous qu'en tant que médecin traitant, vous êtes un acteur important du maintien de la santé financière d'un régime d'assurance collective? Voilà un rôle pour lequel vous n'avez pas nécessairement reçu de scénario, mais que vous êtes tout de même appelé à jouer.

LA SANTÉ FINANCIÈRE d'un régime est liée à sa capacité à maintenir le paiement des prestations durant toute la période prévue au contrat. Ainsi, lorsque les coûts augmentent, une hausse des primes se produit afin de rétablir l'équilibre. Un principe élémentaire à première vue, mais qui comporte une part de défi lorsque plusieurs acteurs gravitent autour d'un régime. Il importe que chacun des intervenants soit bien conscient de son rôle pour assurer la santé financière du régime.

Mise en scène : les rôles et les acteurs

Le conseiller en matière d'assurance établit les besoins du futur client, offre une gamme de garanties et recommande un assureur. Le régime habituel comprend notamment une garantie d'assurance maladie complémentaire couvrant médicaments et autres soins de santé, ainsi que des garanties d'assurance invalidité et d'assurance vie. L'assureur veille quant à lui au maintien d'un équilibre entre les primes perçues et les prestations versées et rend compte au preneur du contrat de la gestion du régime et du respect des lois.

L'employeur, en tant que preneur du contrat, gère le régime au quotidien et, surtout, analyse les différents rapports financiers fournis par l'assureur, ce qui lui permet d'adapter sa contribution financière ou la couverture du régime à sa capacité de payer.

De son côté, pour avoir droit aux prestations, l'adhérent, pour qui le régime est mis en place, doit

justifier sa demande en soumettant un formulaire dûment rempli et, dans le cas de l'assurance invalidité, une attestation médicale, conformément aux exigences de l'assureur. C'est là que vous, le médecin traitant, entrez en jeu. Au moment de prescrire ou de formuler un avis, votre rôle dans la santé financière d'un régime d'assurance prend son sens, que ce soit sur le plan de l'assurance médicaments, de la période d'invalidité indiquée au patient ou de la perception qu'a ce dernier du caractère invalidant de son problème de santé.

Doit-on se soucier du prix du médicament ?

Le choix du traitement médicamenteux, une responsabilité qui vous est exclusive, a des répercussions sur la santé financière d'un régime d'assurance médicaments. Depuis cinq ans, le coût moyen des médicaments s'est accru de 33 pour cent, soit bien au-delà de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation. Conséquemment, l'emploi systématique de nouveaux médicaments peut entraîner une hausse directe des coûts du régime. La croissance soutenue de l'utilisation des inhibiteurs de la cyclo-oxygénase 2 par rapport aux anti-inflammatoires non stéroïdiens non sélectifs moins coûteux, ainsi que le recours accru aux antibiotiques les plus récents au détriment de ceux des générations précédentes moins chers et, jusqu'à preuve du contraire, toujours efficaces, en sont quelques exemples.

Pas un autre formulaire d'assurance à remplir!

La qualité de l'information que vous fournissez à

M. André Lessard est directeur principal, gestion de l'assurance santé, pour SSQ Groupe financier – Assurance collective.

l'assureur au nom de votre patient a une incidence sur la viabilité du régime d'assurance invalidité. En se basant sur les renseignements que vous avez inscrits sur les formulaires, l'assureur établit l'admissibilité de votre patient en regard de la définition d'invalidité précisée au contrat d'assurance. Il détermine ensuite la période pendant laquelle un soutien financier sera versé.

D'une part, une période d'invalidité plus longue que nécessaire ou encore prolongée par des délais d'attente pour des examens diagnostiques non essentiels crée une pression financière sur le régime. D'autre part, pour qu'une période initiale d'invalidité soit prolongée, l'assuré doit fournir des renseignements supplémentaires témoignant de son état de santé et démontrant qu'il n'est pas en mesure de reprendre son emploi. Ici, votre contribution est essentielle, car une information médicale incomplète entraîne des délais durant lesquels l'assuré – votre patient – pourrait ne pas être indemnisé.

Invalide un peu, beaucoup, pas du tout ?

Vous avez une grande influence sur la perception qu'a l'assuré de son invalidité. Fréquemment, il arrive que les rapports médicaux supplémentaires reçus par l'assureur ne permettent pas de conclure à la poursuite de l'invalidité au sens contractuel. On entend alors l'assuré clamer : « mon médecin m'a dit que je suis encore invalide ». Il serait peut-être utile de rappeler à votre patient que pour qu'il ait droit à des prestations, sa situation doit correspondre aux conditions prévues à son contrat d'assurance.

Tous pour un et un pour tous !

La santé financière d'un régime d'assurance relève d'un travail d'équipe. Par une saine collaboration, tous les acteurs contribuent à améliorer la compréhension de leurs situations respectives, au bénéfice de l'adhérent, c'est-à-dire de leur client ou de leur patient, selon le cas. 📞

Du laboratoire de la nature

Le traitement original à l'avoine colloïdale pour peau sèche

Les dermatologues s'y fient depuis plus de 50 ans

La Lotion hydratante quotidienne Aveeno® contient de l'avoine naturelle colloïdale

- Elle aide à protéger la peau sèche et à la prévenir
- Elle assure le soulagement temporaire de la desquamation, de l'irritation et des gerçures associées à la peau sèche ou aux brûlures dues au vent

AVEENO® réhydrate PLUS RAPIDEMENT et PLUS LONGTEMPS¹

On a montré lors d'une étude clinique, que la Lotion hydratante quotidienne Aveeno® triple le niveau d'hydratation en dix à quatre heures, soit plus de deux fois l'hydratation fournie par d'autres lotions thérapeutiques telles Lubeiderm®, et qu'elle hydrate durant 24 heures.²

- Formule non grasse qui est rapidement absorbée
- Non comédogène
- Sans parfum

Aveeno
Fiez-vous à l'Original

1. Selon une étude américaine; données en dollars, Johnson & Johnson Inc., 2004.
2. La lotion Lubeiderm Skin Therapy® est une marque déposée de Pfizer Inc.
© Johnson & Johnson Inc., 2004.